

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20191010-D_10_10_2019_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2019

Affichage : 15/10/2019

Délibération n°10-10-2019-005

2.1 Documents d'urbanisme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du jeudi 10 octobre 2019*

Date de convocation	4 octobre 2019
Date d'affichage	4 octobre 2019

Membres en exercice	55
Membres présents	44
Votants	50 (dont 6 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 10 octobre à 19 H 00

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Villaines La Gonais, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON (ayant reçu pouvoir de M. Denis SCHOEFS), Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, M. Jean DUMUR, Mme Patricia EDET, M. Dominique EDON (ayant reçu pouvoir de M. Jean-Yves HERMELINE), Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND, M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. André-Pierre GUITTET, Mme Josette JACOB, Mme Cécile KNITTEL, M. Christian LANDEAU, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Pascale LEVÊQUE, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Jannick NIEL (ayant reçu pouvoir de M. Michel LANDAIS), M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Jacky TACHEAU, M. Xavier TERRIER, M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Eric BARBIER, Mme Sophie DOLLON, M. Jean-Yves HERMELINE (ayant donné pouvoir à M. Dominique EDON), M. Michel LANDAIS (ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL), Mme Camille MORIN-BURRE, M. Michel ROUAUD, M. Denis SCHOEFS (ayant donné pouvoir à M. Lucien BRETON), Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Daniel GUEDET), Mme Patricia VILLARMÉ.

Secrétaire de séance : M. Bernard MALLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

URBANISME : AVIS SUR LE PLUI DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LE GESNOIS BILURIEN

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme et en particulier ses articles L. 132-7 et L. 132-9,
Vu la lettre de demande d'avis de la Communauté de communes de Le Gesnois Bilurien en date du 19 juillet 2019,
Vu le rapport du Président,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la procédure de PLUi de la Communauté de communes de Le Gesnois Bilurien :

- 17 décembre 2015, initiation du PLUi valant PLH.
- 27 juin 2019, arrêt du PLUiH par le Conseil communautaire.

EST INFORME :

- Que le territoire couvre 23 communes pour 31000 habitants et a pour objectif de réglementer l'utilisation du sol sur la période 2020-2030. Il est couvert par le SCOT du Pays du Mans, adopté le 29 janvier 2014.
- Que le projet d'aménagement et de développement durables répond aux enjeux d'un territoire en partie dans l'orbite mancelle et structuré autour de cinq pôles urbains (Bouloire, Connerré, Montfort-le-Gesnois, Saint-Mars-le-Brière et Savigné-l'Évêque). Ce territoire se veut attractif par son niveau d'équipements et son cadre de vie et revendique une identité rurale ancrée dans le Perche Sarthois.
- Que le projet retient une perspective de croissance démographique de 0,6% par an, soit environ 200 habitants supplémentaires et 155 logements par an. Ces logements comptabilisent le desserrement urbain et le renouvellement du parc.
- Que la production privilégie les cinq pôles urbains (moitié de la production) et met l'accent sur les emprises insérées dans les enveloppes urbaines (30% de la production). La consommation foncière pour l'habitat sur la période est estimée à 70 hectares et la densité brute des opérations d'aménagement programmées va de 12 à 18 logements à l'hectare, pour une moyenne de 15. Une part de 10 à 15% des logements seront aidés, la lutte contre la vacance, la diversification et la rénovation sont des priorités. La reprise commerciale des centres des bourgs est envisagée.
- Qu'en matière de développement économique, deux zones importantes seront étendues (terrasses des Challans 3 à Connerré avec 14 hectares et zone de la Vollerie à Bouloire avec 8 hectares). Il est à noter qu'une zone proche du futur échangeur autoroutier est envisagée à long terme sans dispositions précises en termes de calendrier (35 hectares).

EMET un avis favorable sur le projet de PLUi de la Communauté de communes de Le Gesnois Bilurien.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 50
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 10 octobre 2019
Pour extrait conforme
Le 10 octobre 2019

Le Président,

M. Didier REVEAU